

Les Infos de Base

mercredi 9 novembre 2005
volume 8, numéro 45
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 45 du 9 novembre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 novembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 45 du 9 novembre 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 44 du 5 novembre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 novembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 44 du 2 novembre 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 43 du 29 octobre 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Directive concernant la gestion et l'ameublement des espaces de l'administration gouvernementale, [R.R.Q., c. **A-6.01**, D. 945-2005 du 19-10-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 6402], nouveau.

Code de construction, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01], a. 1.04.

Règlement modifiant le Code de construction, D. 872-2005 du 21-09-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 5725, a. 1.

Règlement sur les classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 997-2005 du 26-10-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 6370], nouveau.

Règlement sur les comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 1000-2005 du 26-10-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 6381], nouveau.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

professionnels, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], a. 1.17.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 999-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6379, a. 1.

Règlement sur la culture et l'exploitation d'une érablière dans les forêts du domaine de l'État, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 0.02.2], a. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois et diverses dispositions réglementaires en matière pénale édictées en vertu de la Loi sur les forêts, D. 1006-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6385, a. 9.

Règlement sur l'inventaire de plants d'arbres à des fins autres qu'ornementales, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 0.1], a. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois et diverses dispositions réglementaires en matière pénale édictées en vertu de la Loi sur les forêts, D. 1006-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6385, a. 5.

Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 0.2], aa. 19-21.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois et diverses dispositions réglementaires en matière pénale édictées en vertu de la Loi sur les forêts, D. 1006-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6385, aa. 6-8.

Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 1.01], aa. 3, 5-7.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois et diverses dispositions réglementaires en matière pénale édictées en vertu de la Loi sur les forêts, D. 1006-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6385, aa. 1-4.

Règlement sur les plans et rapports d'aménagement forestier, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 1.02], a. 16.

Règlement modifiant le Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois et diverses dispositions réglementaires en matière pénale édictées en vertu de la Loi sur les forêts, D. 1006-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6385, a. 10.

Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins, [R.R.Q., c. M-9, D. 996-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6367], nouveau.

Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins, [R.R.Q., c. M-9, r. 1.2], abrogé.

Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins, D. 996-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6367, a. 11.

Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments, [R.R.Q., c. P-10, r. 8.2], a. 8, ann. III.

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments, D. 998-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6378, aa. 1, 2.

Règlement sur la désignation d'une maladie contagieuse et d'un agent infectieux ainsi que sur le confinement d'oiseaux captifs, [R.R.Q., c. P-42, A.M. 2005 du 03-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 6233A], nouveau.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, [R.R.Q., c. R-9.3, r. 1], aa. 1, 9.2, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, D. 1009-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6388, aa. 1-3.

Recueil des tarifs du transport privé par taxi, [R.R.Q., c. S-6.01, Décision MPTC05-00478 du 18-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6393], nouveau.

Tarifs du transport privé par taxi, [R.R.Q., c. S-6.01, r. 3], abrogé.

Recueil des tarifs du transport privé par taxi, Décision MPTC05-00478 du 18-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6393, a. 17.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.